

Journal électronique externe de l'UPPA
 A consulter sur place.
 Version en ligne sur le site internet :
<http://www.univ-pau.fr/newsletter>
 Abonnement gratuit en ligne.



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Lettre de l'UPP@ - n°13 - 2 mai 2011

[Abonnement](#) | [Cette lettre n'est pas lisible ? Accédez à sa version en ligne](#) | [Désabonnement](#) | [Archives](#) | [Envoyer à un contact](#)



A LA UNE

[La nouvelle offre de formation 2011/2012 de l'université.](#)

A l'occasion du nouveau contrat quinquennal, l'UPPA présente sa nouvelle offre de formation pour la rentrée 2011/2012.

Les maquettes ont fait l'objet d'une révision complète, certains diplômes ont été entièrement repensés ; tous ont été revus en relation à deux critères : l'accompagnement des étudiants et l'insertion professionnelle.

L'UPPA offrira à la rentrée 2011 :
 - 16 mentions de licence,
 - 22 spécialités de licence professionnelle,

ARTS, LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES, SPORT

[Pau - Environnement : colloque Bernard Charbonneau : habiter la Terre, du 2 au 4 mai 2011](#)

Ce colloque est organisé par le laboratoire *Société, environnement et territoire*, SET UMR UPPA/CNRS 5603. Bernard Charbonneau (1910-1996) fut un précurseur du mouvement d'écologie politique français. [...]

[Pau - Archéologie : ouverture d'un nouveau parcours de master sur l'archéologie préventive](#)

[...] Ce type de formation, encore assez rare en France, tentera de répondre le mieux possible à une niche particulière du marché de l'emploi des métiers de la culture et du patrimoine. [...]

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

[Pau - Energie : le projet d'Institut Carnot, ISIFor, labellisé dans le cadre des investissements d'avenir.](#)

[...] Ce projet regroupe un ensemble unique de compétences et de moyens dans le domaine de l'ingénierie durable des ressources fossiles. [...]

[Pau - Ecole d'ingénieurs : l'ENS-GTI habilitée pour les 6 prochaines années par la CTI.](#)

L'ENSGTI a reçu la visite de la *Commission des Titres d'Ingénieur* [...]. La CTI est un organisme indépendant, chargé de l'évaluation et de l'accréditation périodique des écoles françaises d'ingénieur, quel que soit leur statut. [...]

[Anglet - IPREM : "La chimie, parlons-en !" les 10 et 12 mai 2011](#)

Dans le cadre de l'*Année internationale de la chimie*, l'équipe de chimistes de l'UFR sciences et techniques sur le campus d'Anglet organise deux manifestations autour de la chimie et l'alimentation. [...]

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

- 46 spécialités de master.

> Un changement de fond à l'université en quelques années [...]

> Une préoccupation pour tous les diplômés : l'insertion professionnelle [...]

> Une ouverture sur le transfrontalier [...]

[Lire la suite](#)

[Pau - Droit : conférence-débat *la réforme de la garde à vue*, le 4 mai 2011 à 18h](#)
[...] Interviendront à cette occasion, en collaboration avec des universitaires spécialistes de droit pénal, le procureur de la République de Pau et un avocat du Barreau.

[Pau - Droit : *Le partage judiciaire et le couple*, le 6 mai 2011](#)

Le CRAJ, centre de recherche et d'analyse des affaires juridiques de l'UPPA organise une matinée débat sur la nouvelle procédure de liquidation et de partage, désormais la même pour les personnes liées par un pacte civil de solidarité et les concubins.[...]

[Bayonne/Pau - IAE : conférence sur *Les conflits d'intérêts, par delà les lois et les dispositifs institutionnels, une nécessaire culture de l'intégrité*, le 10 mai 2011 à 18h à Pau](#)

M. Yves Boisvert, professeur à l'université du Québec donnera une conférence sur l'éthique publique liée aux conflits d'intérêts. [...]

[Pau - Droit : rencontres annuelles *Conseil d'Etat/UFR droit, économie, gestion de Pau*](#)

Grâce à divers partenaires, c'est la 15ème édition de ces journées qui se déroulera fin mai. Toutes ont réuni une quinzaine de conseillers d'État et une quinzaine de professeurs de droit. De l'avis unanime des participants, ces journées ont toujours été un succès. [...]

[Pau - Droit : voyage d'études au conseil de l'Europe à Strasbourg pour les étudiants en master "droit de l'exécution des peines"](#)

[...] La réputation de ce master en France et à l'international permet désormais aux étudiants d'être invités à pénétrer le cœur du palais des droits de l'homme. [...]



AGENDA DE LA QUINZAINE

- 02.05 au 27.05 - Pau : exposition *Haïku photographique* (BU droit-lettres)
- 05.05 - Pau - 21h : spectacle *Danse !* ([suaps](#))
- 06.05 - Bayonne - 21h : concert du groupe *Rien*, (caveau des augustins)
- 11.05 - Pau - 19h30 : atelier d'impro *Aci e Adara* - 21h concert *Benat Axiary* ([mde](#))
- 12.05 - Pau - 18h : remise des diplômes du DU CNC mandataire judiciaire à la protection des majeurs - 1ère promotion 2010/2011 (salle du Conseil de l'UFR de droit, économie et gestion)
- [Soutenances de thèses et/ou HDR du 2 au 14 mai 2011](#)

LA LETTRE DE L'UPP@ - Lettre d'information externe de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Directeur de publication : Jean-Louis Gout
Rédacteur en chef : Véronique Duchange - Secrétariat de publication : Laurence Gadeau - Webmaster : Emilie Montméjean - Crédit photos UPPA
Ont également participé à ce numéro : Sylvie Blanc, Yves Boisvert, Jean-Paul Céré, Denys de Béchillon, Gaëlle Deletraz, Pierre Gaudin, Angélique Larroque, Jean-Jacques Lemouland, Jacques Mercadier, Gilles Pijaudier-Cabot, François Rechin.
Prochaine parution prévue le lundi 16 mai 2011.



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Offre de formation 2011/2012 de l'université



Michel Braud, vice-président du CEVU, conseil des études et de la vie universitaire.

A l'occasion du nouveau contrat quinquennal, l'UPPA présente sa nouvelle offre de formation pour la rentrée 2011/2012.

Les maquettes ont fait l'objet d'une révision complète, certains diplômes ont été entièrement repensés ; tous ont été revus en relation à deux critères : **l'accompagnement des étudiants et l'insertion professionnelle.**

L'UPPA offrira à la rentrée 2011 :

- 16 mentions de licence,
- 22 spécialités de licence professionnelle,
- 46 spécialités de master.

UN CHANGEMENT DE FOND À L'UNIVERSITÉ EN QUELQUES ANNÉES

Depuis 2008, année de mise en place du plan réussite en licence, l'université s'est saisie de cet outil pour :

- accueillir les étudiants et favoriser la cohésion des promotions ;
- accompagner et soutenir les étudiants tout au long de l'année, au moyen d'enseignants-référents, en renforçant les travaux dirigés, en développant les petits groupes ;
- fournir aux étudiants les éléments de méthodologie nécessaires, au moyen d'enseignements de méthodologie et de recherche documentaire, d'une préparation au C2i et par le recours à l'ENT (environnement numérique de travail).

Les enseignants de l'université se sont progressivement approprié le plan réussite en licence et la démarche qualité pour repenser leur rôle et accompagner les étudiants dans leur réussite.

UNE PRÉOCCUPATION POUR TOUS LES DIPLÔMES : L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La révision des maquettes a été l'occasion de s'appuyer sur les enquêtes de l'observatoire des étudiants (ODE) sur l'insertion professionnelle pour les adapter à l'environnement économique actuel. Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle coordonne et appuie les actions dans ce domaine.

Le positionnement de l'UPPA en termes d'insertion professionnelle est globalement bon (cf. enquête du MESR) mais nous devons continuer à y être attentif pour encore l'améliorer.

Pour chaque diplôme, à partir des enquêtes de l'ODE, on connaît maintenant précisément les métiers et les poursuites d'études auxquels conduit la formation et le taux d'insertion des étudiants qui sortent, que ce soit directement après le diplôme ou après un nouveau cycle d'études. Et cette information a été exploitée par les responsables de formation pour adapter les contenus des maquettes. Ceci se fait évidemment en relation avec les finalités de chaque diplôme : les licences généralistes, par exemple, n'ont pas vocation à insérer directement dans le monde du travail comme les licences professionnelles, mais à ouvrir sur un master recherche ou professionnel qui, eux, débouchent sur une insertion professionnelle.

UNE OUVERTURE SUR LE TRANSFRONTALIER

Par ailleurs, et conformément au projet d'établissement de l'UPPA pour les années 2011-2015 ; plusieurs formations ont des actions communes avec les universités des régions frontalières, et plusieurs autres projets sont à l'étude. Les échanges d'étudiants et d'enseignants avec les universités du Pays Basque, de Saragosse et de Navarre se développent rapidement. Un nouveau système de bourses (UPPASS transfrontalier) a été mis en place pour soutenir cette mobilité.

[Consulter l'offre de formation 2011/2012](#)

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Environnement : colloque "Bernard Charbonneau : habiter la Terre", du 2 au 4 mai 2011

Ce colloque est organisé par le laboratoire *Société, environnement et territoire*, le SET UMR UPPA/CNRS 5603.

Bernard Charbonneau (1910-1996) fut un précurseur du mouvement d'écologie politique français.

Géographe et historien de formation, philosophe par vocation, il a analysé les effets désorganisateur de l'industrialisation sur la ville, la campagne et sur leurs relations. Observateur pénétrant de la déstructuration des sociétés rurales de l'Europe de l'Ouest, il pressentit, dès les années 1930, que l'accélération exponentielle de notre puissance technique et scientifique mettrait en péril les équilibres sociaux et naturels permettant aux hommes d'habiter la Terre et d'éprouver leur liberté.

À la lumière des problèmes actuels, le colloque *Habiter la Terre propose de revisiter le sens de la Terre chez Bernard Charbonneau*, à travers deux journées en salle (les 2 et 3 mai) et une sortie terrain (le 4 mai) dédiée aux *Paysages et itinéraires charbonniens en Béarn : de Laroin à Lhers*.



Bernard Charbonneau

Bernard Charbonneau est l'auteur en 1973 de *Tristes campagnes*. Dans cet essai, il examine comment ce que l'on appelait à l'époque la modernisation agricole a favorisé le déclin et participé à la décomposition des sociétés paysannes du Béarn (Sud-Ouest de la France) où il avait choisi de s'établir au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Il observe de manière prémonitoire la logique d'une évolution technique et économique qui n'a fait que s'accélérer et qui aujourd'hui, partout dans le monde, dissout le lien qui associe les sociétés paysannes à leurs terroirs, participant ainsi à la destruction de leur identité. Charbonneau a porté sur son siècle un regard à la fois critique et exigeant. Dès sa jeunesse, il acquiert la conviction que le XX^e siècle serait - et pour les mêmes raisons - à la fois celui des totalitarismes et du saccage de la nature. *Du Jardin de Babylone*, à *La planète et le canton*, en passant par *Tristes campagnes* et *La fin du paysage*, cette conviction orienta sa manière de décrire l'évolution du monde et des paysages qui l'entourent ; ce fut le fil rouge de sa carrière de penseur à la fois géographe de terrain et professeur.

Contact : [Alain Cazenave-Piarrot](#)

[Programme](#)

[En savoir plus sur le colloque](#)

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Archéologie : ouverture d'un nouveau parcours de master sur l'archéologie préventive

La rentrée 2011-2012 verra l'ouverture d'un parcours « archéologie préventive » à l'intérieur du master « Culture et société » (histoire, anthropologie, archéologie, histoire de l'art) de l'UPPA. Ce type de formation, encore assez rare en France, tentera de répondre le mieux possible à une niche particulière du marché de l'emploi des métiers de la culture et du patrimoine.

Le paysage de l'archéologie préventive en France

Depuis 2003, ce secteur d'activité est ouvert à la libre concurrence. L'INRAP (Institut national de recherche et d'archéologie préventive), au statut d'établissement public national à caractère administratif (EPA), n'est ainsi plus en situation de monopole dans ce domaine qui représente environ 90% des opérations archéologiques.

Il existe maintenant sur le sol français environ 84 PME ou services de collectivités agréés, auxquels il faut ajouter un certain nombre de sociétés dédiées à la restauration des objets archéologiques ou à l'élaboration de projets muséographiques liés à l'archéologie. Quant à l'INRAP, son poids reste déterminant avec 1895 collaborateurs en CDI, environ 400 collaborateurs en CDD (chiffres de l'année 2009), et un budget annuel approchant 140 millions d'euros.

Dans ce secteur d'activité pointu, très lié à l'activité du BTP, l'offre d'emploi est toutefois assez constante. Le portail « archéologie pour tous » fait état d'environ 239 postes offerts à la fin de 2010 (archéologues, anthropologues, céramologues, conservateurs, etc.). À cela, il faut ajouter les recrutements de l'INRAP, par exemple 86 en 2009.

Le Parcours « archéologie préventive » de l'UPPA

Fortement insérée dans le tissu scientifique et professionnel régional, cette formation bénéficie de l'implication des enseignants-chercheurs de l'UPPA dans l'archéologie préventive (terrain, expertise de mobiliers et commission de recrutement de l'INRAP). Elle repose en même temps sur l'ouverture offerte par les recherches de plusieurs enseignants-chercheurs à l'étranger (principalement en Albanie, Espagne, Maroc).

Ce parcours s'appuie sur un partenariat privilégié avec deux institutions reconnues :

- l'INRAP dont plusieurs membres font partie de l'équipe de recherche ITEM à laquelle est adossée cette formation,
- l'IRAA-CNRS (Institut de recherche sur l'architecture antique, USR 3155 du CNRS) dont un bureau est implanté sur le campus palois.



Après la fouille préventive, les aménageurs reprennent possession du terrain (Lescar, quartier du Vialèr, égout construit vers 10-20 de n. è. cliché ITEM-UPPA)

Son soubassement recherche est riche et cohérent :

- conduire ou participer à des opérations archéologiques programmées au niveau régional (villa de Lalouquette, grotte d'Arudy, port de Brouage) et à l'étranger (agglomérations de Belo en Espagne, Rirha au Maroc, Apollonia en Albanie). Les liaisons existantes avec les réseaux et les institutions de recherche renforcent cet environnement : ANR « Détroit de Gibraltar », réseau AGER, Casa de Vélasquez, Mission française en Albanie, Bourse de la fondation Barandiaran ...
- opérations archéologiques préventives de l'INRAP et des sociétés privées partenaires (ex. : tracé de l'autoroute A65).

En formation initiale, ce parcours vise les métiers de technicien de fouille et à terme de responsable d'opération. En formation continue, il contribue à renforcer les compétences acquises sur le terrain et à ouvrir les horizons scientifiques et professionnels des archéologues en CDI, CDD ou demandeurs d'emploi.

Par le biais des options, les étudiants peuvent aussi s'orienter vers une voie plus classique, portant sur l'histoire et l'archéologie des mondes anciens et médiévaux, en choisissant des U.E.(unités d'enseignement) et U.P. (unités professionnelles) davantage tournées vers la recherche fondamentale.

Une partie significative des cours est assurée par des professionnels en poste qui traiteront les aspects essentiels de leurs métiers. Les contacts établis avec les archéologues espagnols seront valorisés dans la formation (séminaires et stages).

Renseignements :

Secrétariat : N. Prat (05 59 40 77 90 - ipem@univ-pau.fr)

Responsable : F. Réchin (francois.rechin@univ-pau.fr)

[En savoir plus sur le master](#)

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Energie : le projet d'Institut Carnot, ISIFoR, labellisé dans le cadre des investissements d'avenir.

UN SUCCES IMPORTANT POUR L'UPPA :

son projet d'Institut Carnot* est labellisé dans le cadre des investissements d'avenir.



L'UPPA a candidaté dans le cadre de l'appel à projet des « Instituts Carnot » en présentant le **projet ISIFoR** « Institute for the sustainable Engineering of Fossil Resources ». Ce projet regroupe un ensemble unique de compétences et de moyens dans le domaine de l'ingénierie durable des ressources fossiles.



Gilles Pijaudier-Cabot

Coordonné par Gilles Pijaudier-Cabot, professeur à l'UPPA, il rassemble des partenaires de recherche académiques et industriels (Total SA et Rhodia) situés dans le grand sud-ouest (Pau, Bordeaux, Toulouse). Les compétences des chercheurs couvrent les disciplines des géosciences, des mathématiques, de la chimie et des sciences de l'ingénieur. Elles sont réparties selon trois défis technologiques, répondant à trois enjeux de marché : l'utilisation efficace des ressources conventionnelles, le développement de nouvelles ressources, ainsi que la maîtrise de l'empreinte environnementale et la transition énergétique. **ISIFoR a l'ambition d'accompagner les entreprises pour le maintien de leur compétitivité sur ces marchés et pour leur transition vers les nouveaux marchés de l'énergie.**

Dans un contexte international d'accroissement de la consommation d'énergie et d'évolution vers de nouveaux marchés de l'énergie, le développement d'une ingénierie responsable de l'exploitation du sous-sol et une approche transversale des compétences scientifiques et technologiques pour préparer la transition énergétique vers les énergies renouvelables, représentent des enjeux majeurs pour la France et l'Europe.

Huitième force de R&D académique au niveau européen, ISIFoR est 32ème au niveau mondial par sa production scientifique dans le domaine de l'ingénierie des ressources fossiles. Sur ces cinq dernières années seulement, il gagne déjà quatre places au niveau européen. ISIFoR a pour ambition d'accroître sa visibilité internationale en se positionnant parmi les 10 premiers acteurs mondiaux.

En venant renforcer un écosystème unique en France dans le domaine de l'énergie et de l'exploitation du sous-sol, et en apportant une dimension complémentaire au savoir-faire des Instituts Carnot existants, ISIFoR compte devenir un des acteurs incontournables du développement de l'innovation dans le secteur de l'ingénierie durable et responsable des ressources fossiles au niveau international et prendre une part active au renforcement du leadership de la France dans les secteurs économiques liés à l'énergie.

** Destiné à favoriser la recherche partenariale, le label « institut Carnot », qui s'inspire des instituts Fraunhofer allemands, est octroyé pour cinq ans aux laboratoires qui développent en commun des travaux de recherche avec les acteurs socioéconomiques et particulièrement les entreprises. Les lauréats, au nombre de 34, bénéficieront d'un soutien financier complémentaire proportionnel à leurs ressources contractuelles.*

Chiffres-clés :

470 chercheurs, ingénieurs et techniciens (équivalent temps plein recherche)

Budget annuel consolidé prévu : 30 M€ environ - Recherche partenariale : 6,5 M€

Direction Scientifique :

Gilles PIJAUDIER-CABOT, Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs, (UPPA-CNRS UMR 5150) –
Allée du Parc Montaury, F-64600 Anglet

Gilles.Pijaudier-Cabot@univ-pau.fr

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Ecole d'ingénieurs : l'ENS-GTI habilitée pour les 6 prochaines années par la CTI

L'ENSGTI a reçu la visite de la commission des titres d'ingénieur (CTI) en septembre 2010.

Cette visite faisait suite à la remise d'un rapport d'activité remis par l'école en juillet de la même année.

La commission plénière de la CTI de décembre 2010 a habilité les deux spécialités de l'ENSGTI – génie des procédés et énergétique – à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, **pour une durée de 6 ans. C'est la durée maximale qui peut séparer deux habilitation.** Si cela pouvait être raisonnablement espéré pour la spécialité "Génie des procédés", c'est une performance plus inattendue pour la spécialité "Energétique". La qualité du dossier a en effet compensé l'absence de résultats relatifs à l'insertion des diplômés puisque les étudiants de la première promotion n'obtiendront leur parchemin qu'en octobre 2011.



La commissions des titres d'ingénieurs est un organisme indépendant, créé en 1934 et chargé depuis de l'évaluation et de l'accréditation périodique des écoles françaises d'ingénieur, quel que soit leur statut : public, privé, dépendant du ministère de l'enseignement supérieur ou de ministères techniques. C'est un organisme aujourd'hui très souvent copié en Europe car il présente la particularité d'être une assemblée paritaire depuis sa création : au côté des 16 représentants académiques choisis parmi les personnels de l'enseignement supérieur, siègent 8 personnalités choisies dans des organisations d'employeurs et 8 membres choisis dans les associations et les organisations syndicales représentant les ingénieurs. Ses missions contribuent à inciter les écoles à faire évoluer leurs formations et leurs pratiques afin de maintenir la compétitivité des ingénieurs formés en France et à faciliter leur insertion dans le marché de l'emploi et leur adaptabilité ultérieure.

[En savoir plus sur l'ENSGTI](#)

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Anglet - IPREM : "La chimie, parlons-en !" les 10 et 12 mai 2011

Les chimistes de l'UPPA poursuivent les actions proposées par le CNRS dans le cadre de l'Année internationale de la chimie 2011. Rappelons que du lundi 9 au dimanche 15 mai 2011 se tiendront en France des rencontres-débats "Science et société" intitulées *La chimie, parlons-en !*. Au cours de cette semaine, l'équipe de l'UFR sciences et techniques d'Anglet organisera **deux manifestations autour de la chimie et de l'alimentation**. Celles-ci seront constituées d'une conférence d'une heure environ suivie de démonstrations et de dégustations.

La première, ***De la chimie dans vos assiettes***, aura lieu le mardi 10 mai 2011 à 18h, sur le campus de Montaury, en présence de Christophe Lavelle.

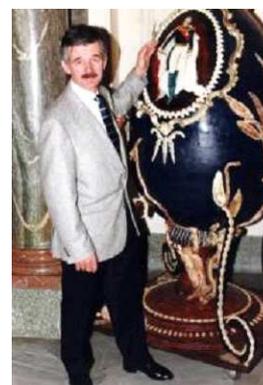


Christophe Lavelle

Chercheur en physique et en biologie au CNRS, Christophe Lavelle est actuellement en poste au Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Passionné par l'alimentation et les relations entre science et gastronomie, il a fondé l'association *Science & Cuisine* dont il est président. Il est également coorganisateur des *Rencontres annuelles de science, art et cuisine*. Au cours de la conférence du 10 mai, il montrera comment la chimie, la physique et la biologie aident à comprendre l'alimentation sous toutes ses facettes et comment la cuisine moléculaire a transformé le paysage gastronomique ces dernières années. A l'issue de l'exposé, des ateliers animés par les étudiants et professeurs du lycée hôtelier de Biarritz permettront de mettre en pratique les techniques de cuisine moléculaire.

La deuxième rencontre aura lieu le jeudi 12 mai 2011, également à 18h sur le campus de Montaury, sur le thème ***La chimie du chocolat*** avec M. Gérard Elgoyhen, ancien chimiste pour une société de fabrication de chocolat et M. Serge Couzigou, chocolatier et

créateur de la *Planète musée du chocolat* à Biarritz. Cette conférence évoquera les fascinants aspects du chocolat et montrera l'implication de la chimie dans sa fabrication, depuis la fève de cacao jusqu'au carré de la plaque. M. Elgoyhen relatera le rôle d'un ingénieur chimiste au sein d'une grande entreprise du chocolat et les contraintes d'une distribution de masse tandis que M Couzigou développera le côté artisanal du métier. Le débat sera suivie d'une dégustation qui sera l'occasion d'apprendre à reconnaître les grands crus.



Serge Couzigou

[En savoir plus sur l'Année internationale de la chimie à l'UPPA](#)

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Droit : conférence-débat "La garde à vue : le droit transitoire en attendant la réforme", le 4 mai 2011 à 18h

« *Je ne parlerai qu'en présence de mon avocat* ». Cette parole, souvent associée à l'enquête policière, était néanmoins dépourvue de tout effet juridique jusqu'à la dernière réforme de la garde à vue en France. Depuis la loi du 14 avril 2011, la personne qui fait l'objet de cette mesure peut désormais être assistée par un avocat. Très concrètement, avant la réforme, le gardé à vue n'avait droit qu'à un entretien de trente minutes avec un avocat. Depuis cette réforme, il peut, en outre, demander à ce que son avocat soit présent lors des interrogatoires avec accès au dossier de la procédure (principalement les procès verbaux de placement et d'audition de la personne gardée à vue).



La réforme traduit donc incontestablement une promotion des droits de la défense. Elle est d'ailleurs inspirée par l'évolution du droit européen en ce domaine. Depuis 2008, la cour européenne des droits de l'Homme énonce que « pour que le droit à un procès équitable (...) demeure concret et effectif, il faut, en règle générale, que l'accès à un avocat soit consenti dès le premier interrogatoire d'un suspect par la police, sauf à démontrer, à la lumière des circonstances particulières de l'espèce, qu'il existe des raisons impérieuses de restreindre ce droit » (CEDH, Gde Ch., 27 novembre 2008, Salduz c. Turquie).

Pour autant, cette réforme suscite de vives critiques. La garde à vue est une mesure de privation de liberté décidée par un officier de police judiciaire pour une durée, en principe, de vingt quatre heures (renouvelable une fois) lorsqu'il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'une personne a commis ou tenté de commettre une infraction. La garde à vue intervient ainsi à un moment décisif, dans les premiers temps de l'enquête. Pour cette raison, les syndicats de policiers redoutent un ralentissement de l'enquête et une baisse corrélative du taux d'élucidation. De leur côté, les avocats ne sont pas non plus totalement satisfaits par la réforme. L'organisation matérielle des mesures nouvelles est laissée à l'initiative des barreaux qui devront faire face à une augmentation du nombre d'interventions pendant les gardes à vue. Sans parler de la délicate question du financement de la réforme qui n'est toujours pas définitivement réglée.

Malgré leur pertinence, toutes ces questions sont d'une certaine manière devenues aujourd'hui secondaires en raison des difficultés de droit transitoire suscitées par la réforme. En principe, la loi nouvelle n'est applicable que pour les gardes à vue prononcées à partir du 1er juin 2011. Néanmoins, par quatre arrêts en date du 15 avril 2011, l'assemblée plénière de la cour de cassation a précipité l'application de la réforme en décidant que les Etats adhérents doivent « respecter les décisions de la cour européenne des droits de l'homme sans attendre d'être attaqués devant elle ni d'avoir modifié leur législation ». Ces décisions ouvrent une période d'incertitude sur les droits du gardé à vue jusqu'à l'entrée en vigueur « officielle » de la loi nouvelle. Avant le 1er juin 2011, les gardes à vues intervenues sans assistance de l'avocat pendant les interrogatoires peuvent-elles être annulées ? Avec quelle conséquence sur la suite de la procédure ? Faut-il distinguer entre les gardes à vue prononcées avant et après le 15 avril 2011 ? En attendant la réforme effective, quelles sont exactement les mesures qui peuvent s'appliquer immédiatement et celles qui doivent être différées jusqu'au 1er juin 2011 ?

A l'ensemble de ces questions, on pressent que les réponses pourront varier d'une juridiction à l'autre, d'un barreau à un autre. Durant cette période transitoire, la sécurité juridique ne pourra venir que d'une bonne entente entre les principaux acteurs de la garde à vue. L'université de Pau a souhaité s'associer à ce mouvement indispensable de concertation en organisant **une conférence-débat le mercredi 4 mai 2011 à 18h, sur le thème : *La garde à vue : le droit transitoire en attendant la réforme*, à l'amphithéâtre 120 de l'UFR de droit, économie, gestion.** Interviendront à cette occasion, en collaboration avec des universitaires spécialistes de droit pénal, le procureur de la République de Pau et un avocat du Barreau.

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Droit : "le partage judiciaire et le couple", le 6 mai 2011

Matinée débat organisée par le CRAJ, Centre de recherche et d'analyse juridiques, le vendredi 6 mai 2011, à l'UFR droit, économie, gestion.

Un divorce pour trois mariages. Ce chiffre permet de comprendre d'emblée l'enjeu qui s'attache non seulement à la procédure de divorce mais également au règlement des intérêts des époux dans le cadre de cette procédure. **D'autant que la procédure de liquidation et de partage est désormais la même pour les personnes liées par un pacte civil de solidarité et les concubins.**

Il suffit aussi de retracer les principales étapes de l'évolution des textes en la matière pour mesurer l'ampleur des difficultés.

La loi du 26 mai 2004 relative au divorce a eu pour objectif de pacifier le règlement des intérêts des époux dans le cadre du divorce en favorisant autant que possible les conventions susceptibles d'aboutir à un partage amiable. A défaut, elle a eu l'ambition d'accélérer le déroulement des procédures et spécialement des opérations de liquidation et de partage des intérêts patrimoniaux intervenant après le prononcé du divorce, lorsque les époux n'ont pas pu y parvenir avant de façon amiable. En effet, ces opérations donnent souvent lieu à des conflits interminables qui ne sont que le moyen de poursuivre les affrontements d'un divorce mal vécu. La loi du 26 mai 2004 a donc souhaité encadrer ces opérations dans un calendrier précis (C. civ., art. 267-1 ancien). Malheureusement, ces dispositions intéressantes n'ont pas été accompagnées par la mise en place d'un cadre procédural spécifique et adapté. Cette lacune a suscité des divergences d'analyses et fort logiquement de pratiques, notamment quant au mode de saisine du tribunal, sur le point de savoir si le procès-verbal de difficultés du notaire suffisait à saisir le tribunal ou si une demande en partage judiciaire distincte de la procédure de divorce s'imposait si les époux ne voulaient pas demeurer dans une indivision.



Un décret du 23 décembre 2006, dans le prolongement de la loi du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités a réorganisé les liquidations et partages des intérêts patrimoniaux des époux, en les soumettant aux règles procédurales régissant les partages successoraux amiables ou judiciaires. Mais ce renvoi au droit commun du partage a néanmoins maintenu le dispositif spécifique de l'article 267-1 du code civil sans pour autant que le cadre procédural ait été précisé. L'ambiguïté née en 2004 s'est donc amplifiée.

Dans ce contexte, la loi du 12 mai 2009, mal nommée « de simplification et de clarification du droit », a transféré au juge aux affaires familiales les compétences jusqu'alors dévolues au tribunal de grande instance en matière de liquidation et de partage des intérêts patrimoniaux des époux. Cela aurait pu augurer, enfin, d'une procédure spécifique de liquidation et de partage après divorce par l'institution de règles adaptées. En vain. Contre toute attente, le législateur a pris une autre orientation en réintégrant les opérations de liquidation et de partage des intérêts patrimoniaux des époux après divorce dans les règles communes de la liquidation et du partage. Et un décret du 17 décembre 2009 a étendu l'ensemble du dispositif aux demandes relatives à la liquidation et au partage des intérêts patrimoniaux des personnes liées par un pacte civil de solidarité et des concubins.

Cerise sur le gâteau, une circulaire du garde des Sceaux en date du 16 juin 2010 (réservée pendant un temps au cercle restreint de l'intranet judiciaire) est venue confirmer la nécessité d'une assignation en partage judiciaire distincte de l'assignation en divorce pour procéder à la liquidation et au partage des intérêts des époux après divorce.

On tiendra pour négligeable l'incompréhension qui peut être celle du commun des mortels concerné, pour insister sur l'intérêt qu'il pouvait y avoir à permettre aux acteurs judiciaires impliqués dans la procédure de partage de présenter leur analyse des textes, de s'exprimer sur leurs pratiques, et d'en débattre. Tel est l'objet de la matinée débat organisée conjointement par l'UFR de Droit, le CRAJ et le master de droit notarial. **Cette manifestation réunira autour d'universitaires, le président de la chambre de la famille de la cour d'appel de Pau, le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Pau et un notaire spécialiste de ces questions.**

Contact : Jean-Jacques Lemouland, jean-jacques.lemouland@univ-pau.fr

[En savoir plus sur le CRAJ](#)

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Bayonne/Pau - IAE : conférence sur «Les conflits d'intérêts, par delà les lois et les dispositifs institutionnels, une nécessaire culture de l'intégrité» le 10 mai à 18h à Pau

Le mardi 10 mai 2011, de 18h à 20h, M. Yves Boisvert, professeur à l'université du Québec, donnera une conférence sur l'éthique publique liée aux conflits d'intérêts intitulée *Les conflits d'intérêts, par delà les lois et les dispositifs institutionnels, une nécessaire culture de l'intégrité*, à l'IAE à Pau, amphithéâtre 120.

Vous travaillez à l'École nationale d'administration publique (ENAP) de l'université du Québec, quel est votre domaine de spécialisation ?

Je suis professeur titulaire et directeur du groupe de recherche en éthique publique du Cergo (Centre de recherche sur la gouvernance).

J'enseigne l'éthique et la gouvernance publique.

Vous donnerez une conférence sur un sujet d'actualité, comment aborderez-vous ces questions ?

La conférence portera sur la gestion préventive des conflits d'intérêts.

Il faudra d'abord définir le concept et marquer sa différence avec celui de la corruption.

Je présenterai ensuite deux stratégies de gestion de ce problème qui doivent être développées de façon complémentaire :

- 1) les approches déontologiques les plus utilisées pour gérer ce problème*
- 2) la stratégie du développement de la compétence éthique.*

Suivra un temps de discussion avec le public.

Quelques mots sur vos projets de recherche ?

Je travaille surtout l'analyse des «matériaux résiduels» produits lors des scandales publics afin de tracer une cartographie des récurrences. L'hypothèse que je défends dans ce projet de recherche, est que le scandale est un moment révélateur de nombreux éléments de dysfonctionnement des structures et des cultures de nos organisations publiques.

[Retour à la lettre](#)



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Droit : rencontres annuelles conseil d'Etat/UFR droit, économie, gestion

Dès 1997, il était apparu au professeur Philippe Terneyre que les membres du conseil d'État et les professeurs de droit public avaient trop rarement l'occasion de se rencontrer autrement que de manière superficielle, et que cela nuisait à la perception que les uns et les autres pouvaient avoir de leur action. Les professeurs de droit public français ont historiquement un attachement profond à l'égard du conseil d'État alors même qu'ils critiquent parfois ses décisions : c'est le rôle de la « doctrine juridique ». Mais leur art du commentaire s'arrête nécessairement à la surface visible des choses, c'est-à-dire à la lecture du texte même des décisions. Elle ne peut se déployer sur la base d'une connaissance plus approfondie des ressorts de la délibération des juges. Symétriquement, nombre de conseillers d'État enseignent dans les facultés de droit, mais ne sont pas toujours placés en situation de comprendre ce qui anime l'université, en particulier lorsqu'elle commente la jurisprudence. Les deux mondes sont proches, interconnectés, mais curieusement étrangers l'un à l'autre.



L'idée consistait donc, pour remédier à cet état de fait, à créer les conditions d'une meilleure connaissance mutuelle. Certes, il existait déjà des lieux de rencontre — une même tribune de colloque, de soutenance de thèse ou de jury de concours — mais rien ne permettait d'approfondir véritablement la relation, et surtout de discuter librement et longuement de ce qui fait l'objet commun des deux corps : la jurisprudence.

Il a donc été décidé de créer cette occasion. Ce fut fait sous la forme d'une rencontre annuelle. **L'idée a consisté à réunir autour d'une table, une journée durant, une sélection de conseillers d'État et de professeurs de droit public, dans une salle fermée au public.** L'ordre du jour n'est pas défini longtemps à l'avance, et l'on débat en toute liberté de tout des questions de droit public qui apparaissent aux participants devoir mériter la discussion (au sujet de jurisprudences en voie d'évolution ou contestées, de législations nouvelles, obscures ou incomplètes, de procédures inefficaces ou performantes, etc.). Tout au plus demande-t-on à chaque participant d'indiquer, en toute subjectivité, quinze jours à l'avance, son « palmarès » des cinq arrêts qui lui sont apparus les plus intéressants au cours de l'année écoulée. La liste ainsi constituée permet de donner un discret fil conducteur aux débats.

Depuis 2000, le professeur Denys de Béchillon a rejoint le professeur Philippe Terneyre dans l'organisation de ces rencontres. Grâce à divers partenaires, et notamment la communauté d'agglomération, c'est la quinzième édition de ces journées qui se déroulera fin mai. Toutes ont réuni une quinzaine de conseillers d'État et une quinzaine de professeurs de droit. De l'avis unanime des participants, ces journées ont toujours été un succès. Le niveau de la discussion y est des plus élevé, et les perspectives d'approfondissement de la connaissance mutuelle sont, au plus haut point satisfaites. Elles le sont même de plus en plus. Le pari est gagné. La meilleure preuve en est peut-être contenue dans le simple fait qu'une importante délégation du conseil d'État accepte de consacrer son samedi, tous les ans, pour venir échanger à Pau sur les plus grandes questions du droit public. **De toute évidence, ces rencontres — qui contribuent au plus haut degré à la renommée nationale de la section de droit public de Pau — sont et demeurent un très grand succès.** Le fait qu'elles aient été imitées par la suite (à Aix-en-Provence, à la Sorbonne, à Montpellier, à Lille, etc.), le confirme d'ailleurs en tant que de besoin.



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Pau - Droit : voyage d'études au conseil de l'Europe à Strasbourg pour les étudiants de 2ème année de master

Du 11 au 14 avril 2001, les étudiants en 2ème année du master "Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme" se sont rendus au conseil de l'Europe à Strasbourg.

Dans le cadre de leur parcours académique, toutes les formations de ce master, depuis 2002, sont accueillies chaque année pour deux jours de rencontre et d'échanges professionnalisant avec des personnalités éminentes du conseil de l'Europe.

La réputation de ce master en France et à l'international permet désormais aux étudiants d'être invités à **pénétrer le cœur du palais des droits de l'homme**. Ils sont amenés à vivre une session d'une extrême richesse, que se soit au sein de la cour européenne des droits de l'homme ou du comité de prévention contre la torture.

En règle générale, les étudiants assistent à une audience de la cour européenne des droits de l'homme, en bénéficiant d'échanges privilégiés avec un ou plusieurs juges. Le séjour de travail est complété par des séminaires dispensés par des hauts fonctionnaires du conseil de l'Europe et par une visite incontournable des institutions européennes (visite approfondie du palais des droits de l'homme et du parlement européen).

Compte tenu de l'influence prégnante de la jurisprudence de la cour européenne des droits de l'homme sur le droit français et sur le droit pénitentiaire en particulier, cette immersion est largement vécue par les étudiants comme une expérience unique, au service de leurs futurs projets professionnels.

